

culquer aux enfants des principes et des sentiments de religion. Les instituteurs laïques ne sauraient, sous ce rapport, apporter trop d'attention, de zèle et de persévérance, parce qu'on se défiera toujours d'eux, sous prétexte qu'ils sont laïques, et l'on craindra toujours qu'ils ne remplissent pas exactement leur devoir.

Je pourrais peut-être ajouter un motif d'intérêt. Si vous donnez une éducation religieuse, toujours les enfants seront soumis, honnêtes et laborieux ; au contraire, si, dans une école, il y a désobéissance, paresse et mauvais esprit ; si ce désordre est général, vous pouvez être certains que le sentiment religieux n'a pas été développé, ou a été négligé. Presque toujours, les enfants rebelles, orgueilleux, sont des enfants dont le cœur est gâté, et le meilleur moyen de les corriger est de guérir les plaies morales par le secours de la grâce. Vous pouvez prendre cela pour règle générale.

(A suivre.)

Un Rapport d'Instituteur.

A MM. DU COMITÉ DE RÉDACTION DU *Journal de l'instruction publique.*

Messieurs,

Le 8 juillet 1864, je venais de terminer mes études à l'École Normale Jacques-Cartier, et au mois de septembre suivant, la modeste école d'un de nos florissants villages des cantons du sud-est, situé sur l'Yamaska, devenait le théâtre de mon début dans l'enseignement. Cette école, tout élémentaire qu'elle était, portait le titre pompeux d'académie. Elle avait cela de commun avec beaucoup d'autres institutions du même genre, qu'elle usurpait un grand nom. Mais est-il possible qu'un maître fasse suivre un cours académique, ou même modèle, à de nombreux enfants dont les plus âgés ont à peine treize ans révolus ? Poser la question, c'est la résoudre.

Pendant près de sept années, j'ai été l'instituteur ou le principal, si l'on veut, de la soi-disant académie. J'ai cessé de la diriger pour me livrer à l'exercice d'une autre profession. Depuis, elle s'est transformée en un vaste collège. Presque en même temps, le florissant village était incorporé comme ville.

Les vacances de l'été y étaient toujours précédées d'une séance à laquelle assistaient ordinairement M. le curé, les commissaires d'écoles et plusieurs contribuables, amis de l'éducation. Il faut vous dire, messieurs, que, pour cette séance d'examen, je préparais toujours un rapport sur l'académie, rapport dont je faisais lecture à haute voix. Ces documents, en dépit de leur défaut de bonne rédaction, ne contribuaient pas pour peu à donner une certaine solennité aux séances en question. Je préparais, en outre, des tableaux-statistiques très complets, en sorte que je me trouvais en mesure de donner tous les renseignements qu'on pouvait me demander sur l'académie en général et sur chaque élève en particulier.

De ces rapports, je n'ai pu trouver que celui de l'année 1869-70, lu à une séance d'examen le 11 juillet 1870. Je prends la liberté de vous le transmettre. Vous en ferez ce qu'il vous plaira, c'est-à-dire que vous voudrez bien lui accorder l'hospitalité dans le Journal, si vous l'en trouvez digne, ou me le renvoyer. Quelle que soit votre manière d'agir, à ce sujet, je vous en serai bien reconnaissant.

C. B.

Coteau du Lac, ce 24 mars 1881.

RAPPORT SUR L'ACADÉMIE DE..... POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1869-70, LU A LA SÉANCE D'EXAMEN, 11 JUILLET 1870.

A MM. les Commissaires d'écoles pour la municipalité de.....

M. le Président,

Messieurs,

Pendant l'année scolaire qui s'est terminée le trente juin dernier, cette académie a été fréquentée par 120 garçons, nombre qui se répartit, quant à l'âge, comme suit :

Au-dessous de 7 ans.....	27
De 7 à 14 ans.....	89
De 14 ans et au-dessus.....	4
Total.....	120

L'assistance annuelle, pendant chacune des cinq années précédentes, a été comme suit :